



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 7092

Texte de la question

M. Christophe Priou attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur les préoccupations exprimées par l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP). En effet, le secteur du paysage participe à l'amélioration du cadre de vie, à la sauvegarde et à la promotion de l'environnement. Son chiffre d'affaires annuel est de quatre milliards d'euros, et ce secteur emploie actuellement 70 000 personnes, et a créé 15 000 emplois nets ces cinq dernières années. C'est pourquoi il le prie de bien vouloir lui faire connaître toutes les mesures qu'il envisage pour réduire le coût du travail, et ainsi poursuivre le développement de ce secteur.

Texte de la réponse

La volonté constante du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) est, d'une part, de veiller à la bonne formation des paysagistes et, d'autre part, de soutenir l'ensemble de la filière à travers l'appui aux réseaux professionnels tels que l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP). S'agissant des liens particuliers avec l'UNEP, la direction de la nature et des paysages participe activement à Qualipaysage, organisme professionnel de qualification des entreprises du paysage, et associe l'UNEP aux activités liées à la promotion de la profession, et notamment au jury du rand prix national du paysage. Ce secteur d'activité est aujourd'hui freiné dans son développement, non pas tant par la faiblesse des commandes publiques, que par les difficultés à recruter en nombre suffisants des agents qualifiés. Un effort de communication et de promotion, d'ores et déjà amorcé par l'UNEP, doit permettre de rendre plus attractive ces filières, depuis les tâches de conception jusqu'à celles d'exécution et de mise en oeuvre. L'UNEP est associée, par ailleurs, à deux instances de concertation sur les enseignements agricoles. Le MEEDDAT a décidé, conjointement avec les écoles de paysage et les organisations professionnelles, de mettre en place un observatoire des métiers et des pratiques des paysagistes. Cet observatoire piloté et géré avec les établissements d'enseignement et les professionnels, dont l'UNEP, dispose d'ores et déjà d'une base de données sur la commande publique. Cette commande publique est en croissance constante et devrait être confortée par les actions envisagées au titre du Grenelle de l'environnement. Enfin, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire devrait réinstaller prochainement le Conseil national du paysage. Cette instance, où l'ensemble des collectivités publiques et les secteurs professionnels sont représentés, pourra élaborer et proposer des orientations et mesures répondant à un meilleur développement de la filière du paysage.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Priou](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7092

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6239

Réponse publiée le : 27 mai 2008, page 4437